Réf. Farde e-Assemblées : 2484162

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 19/09/2022

Objet : Principe de la participation à la capitalisation de l'Hôpital Universitaire de Bruxelles HUB pour un montant de 5.000.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale,

Attendu la nécessité de soutenir l'activité de l'Hôpital Universitaire de Bruxelles HUB dans le cadre d'une capitalisation ;

Considérant que l'Hôpital Universitaire de Bruxelles HUB a pour objectif de contribuer au développement d'une nouvelle référence de soins hospitaliers publics à l'échelle internationale ;

Considérant la volonté de la Ville de Bruxelles de participer à la capitalisation de l'Hôpital Universitaire de Bruxelles HUB;

Considérant que la dépense de la prise de participation sera engagée et imputée à l'article 87203 / 81251 «Libérations des participations dans les entreprises publiques » du budget extraordinaire 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Principe de la participation à la capitalisation de l'Hôpital Universitaire de Bruxelles HUB pour un montant de 5.000.000,00 €.

Annexes :

Constitution FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
SIEGE SOCIAL, DENOMINATION, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS) FR
SIEGE SOCIAL, DENOMINATION, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS) NL